

# CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

## PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



### CFDT

#### COORDONNÉES

CFDT  
4 Bd de la Villette  
75019 PARIS  
www.cfdt.fr

## La CFDT

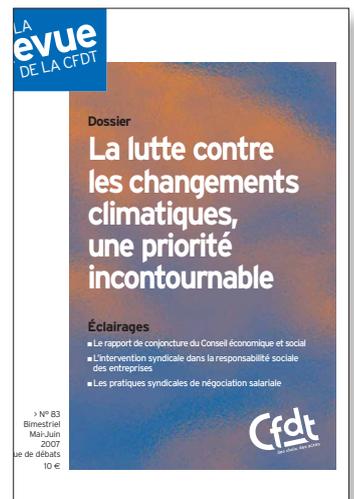
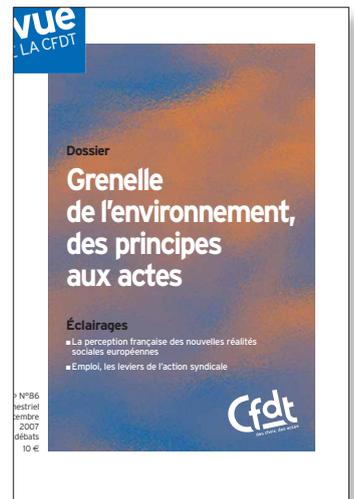
La confédération française démocratique du travail est une organisation syndicale de salariés. Elle est membre de la confédération européenne des syndicats (CES) et de la confédération syndicale internationale (CSI).

Première organisation syndicale française avec plus de 800 000 adhérents, sa stratégie est définie tous les 4 ans lors de son congrès qui réunit tous ses syndicats. Son objectif premier et constant est l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés et des chômeurs et cela principalement par la négociation collective. La CFDT agit pour des réformes équitables, même et surtout en période de crise. Ses principaux axes de revendications portent sur la sécurisation des parcours professionnels, la santé au travail, la défense du pouvoir d'achat en agissant pour la réduction des inégalités, y compris sur le plan fiscal.

Cinq valeurs, solidarité, émancipation, démocratie, indépendance, autonomie, placent l'homme au centre de l'action de la CFDT, en en faisant un acteur de ses choix de vie, pour construire un monde plus équitable et durable.

Pour la CFDT, la représentativité syndicale est essentielle quand on veut s'exprimer au nom de l'intérêt général. Ainsi, par ses résultats aux élections et par son nombre d'adhérents, la CFDT représente la diversité et la richesse du salariat dans les différents secteurs professionnels et dans toutes les régions.

Engagée fortement dans la construction européenne, la CFDT vise une Europe plus active, en matière de politique industrielle, de recherche et développement. Elle s'inscrit pleinement au niveau mondial dans la défense des principes de l'organisation internationale du travail, pour un travail décent et la liberté syndicale. Elle participe activement avec la CES et la CSI aux initiatives pour un développement durable (climat, santé, alimentation ...) et le plus souvent avec les ONG environnementales.



**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Projet de parc éolien  
en mer des Deux Côtes



# L'éolien en mer pour un mix énergétique rééquilibré !

## A/ Le point de vue de la CFDT : une histoire et une légitimité

Les questions de politique énergétique ont amené la CFDT, depuis près de quarante années, à prendre des positions marquées par une préoccupation majeure : celle de **l'intérêt général**. Dans les années 1970, la CFDT a combattu les décisions de l'investissement démesuré dans le tout nucléaire, même si le nucléaire constituait à cette époque un élément de réponse aux chocs pétroliers. **Dans cette période, point de débat public**, point de recherche de consensus mais plutôt des décisions autoritaires.

Face à ces choix étatiques, la CFDT a retenu 2 axes stratégiques :

- le premier a concerné l'optimisation de la sûreté industrielle de la production nucléaire d'électricité dans le but de protéger l'ensemble des travailleurs de ce secteur à risques mais aussi les populations
- le deuxième axe plus novateur, plus offensif, a été d'imposer aux pouvoirs publics **un objectif permanent d'économie et de maîtrise de l'énergie**. L'AFME, puis l'ADEME, doivent beaucoup à ce volontarisme de la CFDT ; leurs premiers dirigeants ont d'ailleurs été des responsables nationaux de la CFDT.

De manière générale, l'expression de la CFDT et ses prises de positions prennent en considération des problèmes locaux et sectoriels combinés avec la recherche de l'intérêt général. Voilà pourquoi la CFDT s'exprime sur le projet d'éolien en mer à partir de trois approches :

- nationale pour des choix de société,
- pluri-régionale pour le développement de la Picardie et de la Haute Normandie
- et pluri-sectorielle, énergie, transports, métallurgie et services.

## B/ Les priorités énergie : sobriété, efficacité et diversification

Dans la logique de ses engagements précédents, la CFDT agit d'abord pour une **moindre consommation d'énergie** ; cela est valable dans tous les secteurs comme le bâtiment (tertiaire ou résidentiel...), les transports ou aussi les activités industrielles et agricoles. Les dispositions de la loi Grenelle II doivent trouver le plus rapidement possible des traductions réglementaires, normatives et techniques. Nous sommes tous concernés par ces choix de **sobriété énergétique** !

La CFDT agit ensuite pour **l'efficacité énergétique**. Il s'agit de réorienter les choix vers une économie plus performante en termes de rendements énergétiques comme par exemple, la cogénération ou les ampoules basse consommation.

Enfin, il faut dépasser le mouvement général vers la sobriété et l'efficacité énergétique, en faisant croître la part des **énergies renouvelables** et cela pour de multiples raisons :

- le climat : sa stabilisation suppose l'apport d'énergie **décarbonée**
- la biodiversité : sa protection suppose de **limiter les pollutions** très toxiques comme les déchets nucléaires ou les déchets chimiques du photovoltaïque...
- la **rareté des ressources fossiles** : du pétrole, il y en a encore mais à quel prix et à quel coût écologique (marée noire dans le Golfe du Mexique...)
- **l'indépendance énergétique (France et surtout Europe)** : voir la crise du gaz entre Russie et Ukraine.

## C/ Les engagements français et européens Climat/Énergie

L'Union Européenne, avec ses Etats membres, est engagée sur un dossier appelé **Paquet Climat Energie dit des 3 fois 20**, c'est à dire :

- 20 % de baisse des consommations d'énergie
- 20 % de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
- 20 % de part des renouvelables (EnR) dans le bouquet énergétique.

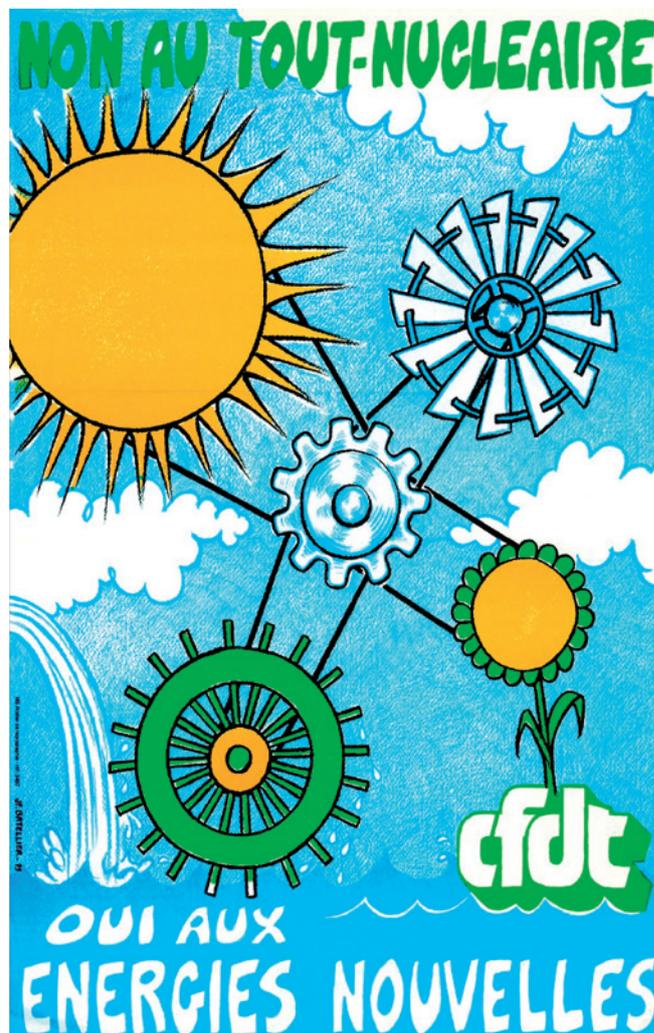
A la veille des négociations difficiles de Cancun (COP16) sur le climat, l'UE ne peut pas baisser la garde et **chaque pays doit assumer sa part de responsabilité** dans la réussite commune des objectifs (pour la France c'est 23 % d'EnR). En France, ces engagements sont confirmés par les choix du Grenelle de l'Environnement, choix que la CFDT approuve pleinement même si certaines mesures sont différées (taxe carbone, Plan Ecophyto...).

La CFDT soutient que la **part des énergies renouvelables**, et de l'éolien en particulier, **doit progresser** rapidement et massivement. Si le nucléaire est faiblement carboné (nouvel argument des anti-éoliens), il n'est pas sans pollution, ni sans menace pour l'avenir ! Regardons avec sérieux la difficulté du débat sur le projet de stockage souterrain des déchets radioactifs ! Faut-il envoyer ces déchets en Russie, en Afrique ou au fond de la mer ? Nous ne le pensons pas !

Dans cette diversification énergétique, **l'éolien en mer doit trouver sa place** et présente de multiples avantages qu'il nous faut valoriser au maximum. Il présente aussi des inconvénients qu'il faut corriger, réduire ou compenser.

## D/ Les enjeux de développement durable de l'éolien en mer

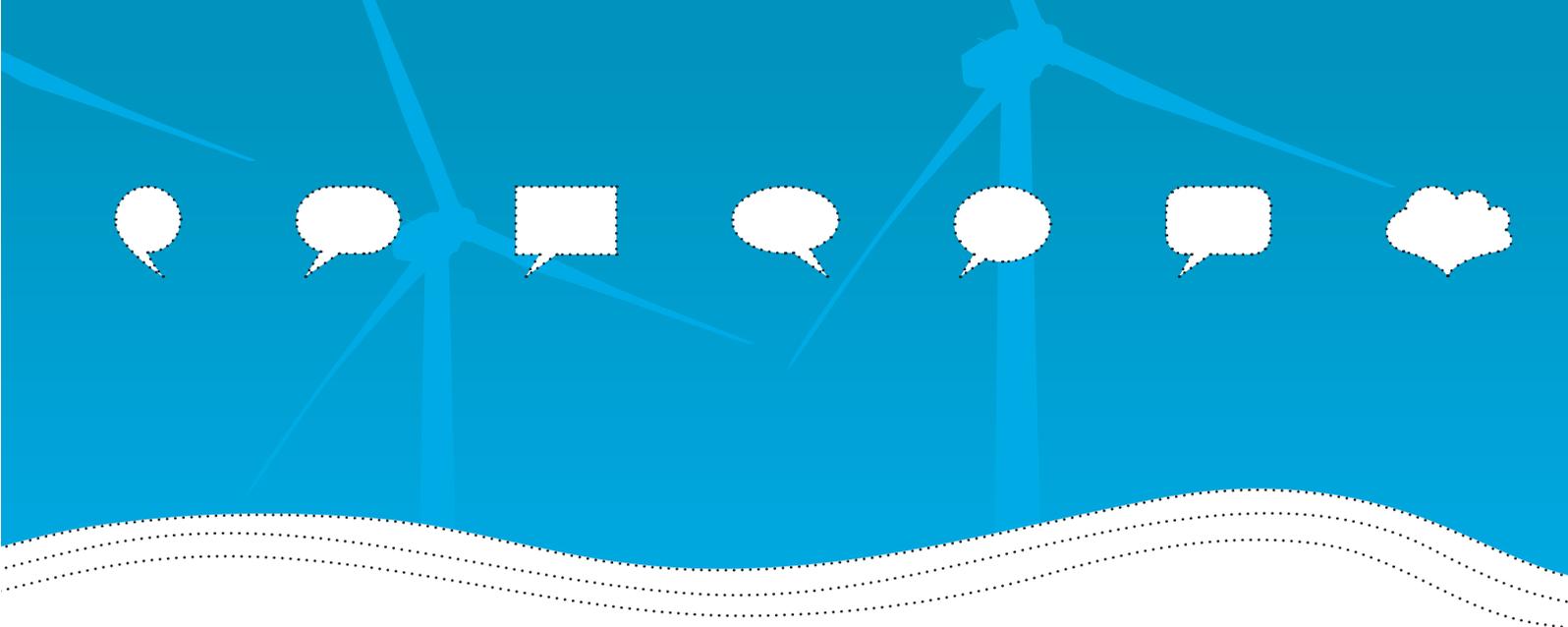
**Des enjeux environnementaux très importants** dans lesquels nous pensons que la balance est positive (climat énergie et biodiversité). En effet les gains résultant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre paraissent bien supérieurs aux inconvénients limités sur les écosystèmes. Pour autant, l'impact sur les populations d'oiseaux doit encore être précisé et ses conséquences négatives réduites. Pour les paysages, le projet Large, suffisamment



éloigné, n'apportera pas de rupture dans la perception globale de la mer entre côte et horizon.

**Des enjeux économiques considérables** sont liés à l'émergence ou non d'une filière éolienne en France. Le retard historique de l'éolien français est rattrapable compte tenu des savoir-faire dans le domaine offshore et la métallurgie. Les activités de l'éolien en mer renvoient aussi à des domaines classiques de la construction mécanique ou électrique, du béton et de la maintenance ; **l'ensemble devant être fortement ancré dans la proximité territoriale.**

S'agissant des coûts du kWh éolien, il est logique que l'amorçage d'une activité nouvelle demande un effort ponctuel et donc un tarif particulier. Mais cela doit conduire, dans le temps, à un lissage



des tarifs énergétiques tenant compte d'une analyse complète des cycles de vie des installations et d'une analyse exhaustive des coûts et des bénéfices de l'investissement ou de son abandon. Cela est valable pour toutes les formes ou sources d'énergie.

**Des enjeux sociaux contrastés dans lesquels la balance serait largement positive** : la CFDT n'ignore pas que la pêche artisanale pourrait être affectée par l'emprise du parc éolien sur des zones de pêche. Cependant la surface du parc éolien ne représente que 5 % de la zone de pêche habituelle et cet espace pourrait constituer une sorte de réserve favorable à la reproduction des poissons.

La CFDT souligne que la construction du parc éolien pendant plusieurs années induira le **développement de nombreux emplois** forcément localisés, notamment pour le montage des machines mais aussi pour leur transport et leur installation en mer.

A partir de la mise en service du parc éolien, ce sont des **activités de maintenance permanentes** qui devront s'installer dans la région, des activités qui ne seront pas toutes centrées sur l'éolien mais relevant de domaines transversaux comme le génie civil, la santé sécurité, le transport et la manutention exceptionnelle.

Compte tenu des délais connus des études complémentaires et du lancement du chantier, il faut préparer la formation ou l'apprentissage des différents intervenants qui seront nécessaires dans les multiples phases de ce chantier. La CFDT soutiendra les initiatives

des acteurs de la formation initiale et continue pour **préparer les compétences utiles mais aussi les parcours professionnels et les reconversions** des salariés et d'autres professionnels.

**La question des statuts** des différents personnels se pose aussi si l'on veut recruter et conserver des travailleurs et des intervenants compétents. La CFDT souhaite que l'**environnement social soit optimisé** par le dialogue social. Si tous les intervenants de ce chantier, sous-traitants, prestataires ou autres, ne peuvent prétendre au statut de producteur d'électricité, pour autant ils n'ont pas vocation à occuper seulement des emplois précaires sans garanties collectives. **Une convention territoriale** devrait apporter aux constructeurs du parc éolien **des garanties améliorant** celles qui existent dans des conventions collectives nationales très disparates. Ces questions sont à traiter sans le cadre d'une négociation associant le maître d'ouvrage, les chambres patronales locales et les syndicats de salariés.

**De manière transversale** aux trois champs du développement durable, se posent **des choix de gouvernance** qui ne peuvent se limiter à la surveillance commune des impacts sur les écosystèmes, même si cela est indispensable. La « gouvernance à 5 » ne peut-elle pas assurer une supervision globale des aspects économiques, sociaux et environnementaux du parc éolien en mer ? La structure capitaliste de l'entité gestionnaire du parc éolien peut-elle s'ouvrir à la société civile, à des associations, aux collectivités territoriales concernées ? Et comment ?

## En conclusion

La CFDT – la Confédération et ses Unions régionales et Fédérations professionnelles concernées – soutient le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes et précisément son option Large (140 éoliennes à 15 Km du rivage).